

Monsieur le Maire

Jurançon, le 29 Mai 2020

Références : MB/CCB/ID
Suivi du dossier : Direction Générale des
Services
Contact : i-delpey@ville-jurancon.fr

Mesdames et Messieurs
Les membres du Conseil Municipal

Objet : séance du Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine séance du Conseil Municipal, qui se tiendra :

Lundi 15 Juin 2020 à 19 h 30
A l'Atelier du Neez (accès parking Sarrant).

- 1. Débat d'Orientations Budgétaires 2020 - Rapport d'Orientations Budgétaires**
- 2. Budget Communal 2020** : affectation du résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2019
- 3. Budget Communal 2020** : Vote des deux taux de taxes directes locales pour 2020
- 4. Subventions communales 2020** : Propositions d'attribution
- 5. Budget Communal 2020** : Vote du budget primitif 2020
- 6. Autorisation de dépenses aux comptes 6232 « Fêtes et Cérémonies » et 6257 « Réceptions »**
- 7. Détermination du coût de fonctionnement des écoles publiques**
- 8. Détermination du forfait communal 2020 pour l'école élémentaire La Salle Saint Joseph**
- 9. Désignation des membres du Comité Consultatif Santé (art. L 2143-2 du CGCT)**

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19 cette réunion est organisée dans un autre lieu que la salle du Conseil Municipal de l'hôtel de Ville afin que la séance se déroule dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur.

Toujours dans ce contexte, et comme le prévoit l'article 10 de l'ordonnance du 13 mai 2020, la séance sera publique, mais limitée à 5 personnes.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à la séance, vous avez la faculté de donner **procuration à un autre élu**. Par dérogation aux règles de droit commun, un même membre de l'assemblée peut être porteur de deux pouvoirs ([article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)). Les pouvoirs doivent être adressés et réceptionnés par le Maire avant la séance.

Je vous rappelle que cette séance sera organisée dans le respect des gestes barrières :

- mise à disposition de gel hydro-alcoolique,
- mise à disposition de masques,
- critère d'occupation fixé à 4 m² minimum par personne présente dans un lieu fermé,
- usage de gants et du stylo personnel pour les opérations de vote.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Michel BERNOS

